

No. 32900

**UNITED NATIONS
and
POLAND**

Exchange of letters constituting an agreement concerning arrangements regarding the Seminar on State Policy in Economies in Transition aimed at Promoting Innovation in Industry, of the Economic Commission for Europe, to be held in Warsaw, on 24 and 25 June 1996 (with annex). Geneva, 31 May and 24 June 1996

Authentic text: English.

Registered ex officio on 24 June 1996.

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
POLOGNE**

Échange de lettres constituant un accord relatif aux arrangements concernant le Séminaire sur la politique d'état en matière d'économies en transition en vue d'encourager l'innovation dans l'industrie, de la Commission économique pour l'Europe, devant se tenir à Varsovie, les 24 et 25 juin 1996 (avec annexe). Genève, 31 mai et 24 juin 1996

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 24 juin 1996.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED NATIONS AND POLAND CONCERNING ARRANGEMENTS REGARDING THE SEMINAR ON STATE POLICY IN ECONOMIES IN TRANSITION AIMED AT PROMOTING INNOVATION IN INDUSTRY, OF THE ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE, TO BE HELD IN WARSAW, ON 24 AND 25 JUNE 1996

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD¹ ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LA POLOGNE RELATIF AUX ARRANGEMENTS CONCERNANT LE SÉMINAIRE SUR LA POLITIQUE D'ÉTAT EN MATIÈRE D'ÉCONOMIES EN TRANSITION EN VUE D'ENCOURAGER L'INNOVATION DANS L'INDUSTRIE, DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE, DEVANT SE TENIR À VARSOVIE, LES 24 ET 25 JUIN 1996

Not published herein in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations, as amended.

Non publié ici conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, tel qu'amendé.

¹ Came into force on 24 June 1996, the date of the letter in reply, in accordance with the provisions of the said letters.

¹ Entré en vigueur le 24 juin 1996, date de la lettre de réponse, conformément aux dispositions des dites lettres.